



Les Poto'Cyclettes organisent samedi 30 mars 2019 une bourse aux vélos entre particuliers dans le cadre de « Faites du vélo » à Riedisheim.

Le règlement de la bourse vélos et le document de dépôt (pré-imprimé) seront disponibles en ligne sur le site de l'association.

Le dépôt des articles se fera de 9h00 à 10h30 au Centre Technique Municipale 14 Rue de la Paix à RIEDISHEIM 68400.

Le vendeur s'engage sur l'honneur sur la licéité de l'origine des articles déposés.

Le vendeur disposant d'une facture, d'un justificatif de cession ou d'un marquage d'identification est prié de rapporter les documents et de les porter à la connaissance des organisateurs.

Tout vendeur devra présenter une pièce d'identité au moment du dépôt. Ses coordonnées pourront être communiquées aux représentants de l'autorité, et à l'acheteur s'il en fait la demande.

Toute personne déposant un ou plusieurs vélos recevra en échange un ou plusieurs coupons numérotés correspondant aux nombres d'articles déposés.

Les vélos devront être en état de fonctionnement sous-entendu exempt de vice ou défaut, qui les rendraient dangereux ou impropres à l'usage auquel ils sont destinés.

Les adhérents de l'association Poto'Cyclettes et du CADRes seront présents afin de conseiller les personnes qui le souhaitent.

Les vélos présentant des défauts réparables pourront cependant être acceptés s'ils sont proposés pour pièces.

La vente entre particuliers se déroulera samedi 30 mars de 10h00 à 12h00.

Les vélos non vendus seront restitués à leur propriétaire à l'issue de la vente, sur présentation du justificatif de dépôt accompagné d'une pièce d'identité.

Toute vente est ferme et définitive.

L'association Poto'Cyclettes dégage toute responsabilité sur la non-solvabilité de l'acheteur.

Le retrait des invendus se fera uniquement samedi 30 mars entre 11h30 et 13h00.

Les vélos non retirés seront acquis par l'association Poto'Cyclettes qui pourra les adresser à une association caritative de son choix.

L'organisateur ne pourra être rendu responsable de dégradations intervenues lors de la manifestation.

Le dépôt d'un vélo vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

Une cagnotte est à disposition des vendeurs et des acheteurs qui souhaitent faire un don à l'association Poto'Cyclettes.